

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV")
à compartiments multiples de droit luxembourgeois

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ("OPCVM")

Rapport Annuel Révisé
au 31 décembre 2023

R.C.S. Luxembourg B 28.744

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et sur base des informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"). Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Sommaire

Organisation	4
Informations générales de la SICAV	6
Rapport du Gestionnaire	9
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	14
Etat combiné du patrimoine au 31 décembre 2023	17
Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023.....	18
Etat du patrimoine au 31 décembre 2023	19
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023	20
Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2023.....	23
Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023.....	25
Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023.....	26
Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2023	27
Changements intervenus dans le nombre d'actions.....	28
Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action	30
Notes aux états financiers au 31 décembre 2023	31
Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2023	39

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Organisation

Siège Social :

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Date de constitution :

31 août 1988

Conseil d'Administration du Fonds :

Président :

- Charles MULLER, Administrateur indépendant

Membres :

- Jane WILKINSON, Administrateur indépendant
Landolt Investment (Lux) SICAV
- Philippe MASSET, Administrateur indépendant
- Florent PRATS (jusqu'au 31 octobre 2023)
ODDO BHF (Suisse) S.A. (anciennement Landolt & Cie S.A.)

Société de Gestion :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Conseiller en Investissement :

ODDO BHF Asset Management SAS
12, boulevard de la Madeleine, F-75009 Paris
(pour le compartiment ODDO BHF Future of Food)

Gestionnaires :

ODDO BHF (Suisse) S.A.
6, Schulhausstrasse, CH-8002 Zurich
(pour le compartiment ODDO BHF Future of Food)

FINALTIS S.A.S. (jusqu'au 4 juillet 2023)
63, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris
(pour les compartiments GOLD et EUROPE SELECTION (agissant en tant que co-gestionnaire en investissements))

S.A. COMGEST (jusqu'au 4 juillet 2023)
17, Square Edouard VII, F-75009 Paris
(pour le compartiment EUROPE SELECTION (agissant en tant que co-gestionnaire en investissements))

Gestionnaire du Risque de Change :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Organisation

Banque dépositaire :

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Agent domiciliataire, Agent administratif, Agent de transfert et Teneur de registre :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cabinet de Révision agréé :

KPMG Audit S.à r.l.
39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Informations générales de la SICAV

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV ("la SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable ("la SICAV"), constituée le 31 août 1988. Elle est soumise à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

Les statuts de la SICAV sont déposés auprès du Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie.

Les rapports semestriels et annuels, la valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat, ainsi que tous les avis destinés aux porteurs d'actions, sont disponibles au siège social de la SICAV, au siège social de la Société de Gestion ainsi qu'auprès des distributeurs.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV a lieu chaque année au siège de la SICAV à Luxembourg, le troisième lundi du mois d'avril à 10.00 heures (si ce jour n'est pas un jour ouvrable légal ou bancaire à Luxembourg, le jour ouvrable suivant).

Les avis financiers seront publiés dans les pays où la SICAV est commercialisée et dans un journal luxembourgeois.

A la date de ce rapport, le compartiment suivant est disponible aux investisseurs :

- LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV ODDO BHF Future of Food ("ODDO BHF Future of Food"), exprimé en USD.

Les compartiments EUROPE SELECTION et GOLD ont été absorbés par fusion par les compartiments Gold et Europe Selection de la SICAV Finaltis Funds au 4 juillet 2023.

Jusqu'au 4 juillet 2023 (date de leur fusion), les compartiments EUROPE SELECTION et GOLD offraient les classes d'actions de capitalisation suivantes, qui se différençaient selon la devise comptable et la politique de couverture :

- les actions de la classe dite "EUR" libellées en EUR,
- les actions de la classe dite "USD" libellées en USD, uniquement disponibles pour le compartiment GOLD.

La classe dite "EUR" du compartiment GOLD bénéficiait d'une technique de gestion de risque destinée à la couvrir au mieux contre le risque de change lié à la devise de référence du compartiment, en recourant à des techniques et instruments de couverture.

Pour le compartiment ODDO BHF Future of Food, les parts ci-dessus ont été redéfinies comme suit :

- les actions de la classe dite "**CR USD**" libellées en USD avec un montant minimum initial de souscription de USD 100 et qui supportent les commissions de performance,
 - les actions de la classe dite "**Clw USD**" libellées en USD, avec un montant minimum initial de souscription de USD 250'000, qui sont réservées à des contreparties éligibles et investisseurs professionnels au sens de la directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 Mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE et qui ne supportent pas les commissions de performance,
 - les actions de la classe dite "**CRw USD**" libellées en USD, avec un montant minimum initial de souscription de USD 100 et qui ne supportent pas les commissions de performance,
 - les actions de la classe dite "**CR CHF**" libellées en CHF avec un montant minimum initial de souscription de CHF 100 et qui supportent les commissions de performance,
-

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Informations générales de la SICAV

- les actions de la classe dite "**CR CHF [H]**" libellées en CHF, avec un montant minimum initial de souscription de CHF 100, qui supportent les commissions de performance,
 - les actions de la classe dite "**CIw CHF**" libellées en CHF, avec un montant minimum initial de souscription de CHF 1'000'000 et qui ne supportent pas les commissions de performance ;
 - les actions de la classe dite "**CIw CHF [H]**" libellées en CHF, avec un montant minimum initial de souscription de CHF 250'000 qui sont réservées à des contreparties éligibles et investisseurs professionnels au sens de la directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 Mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE, qui ne supportent pas les commissions de performance,
 - les actions de la classe dite "**CRw CHF**" libellées en CHF, avec un montant minimum initial de souscription de CHF 100 et qui ne supportent pas les commissions de performance,
 - les actions de la classe dite "**CRw CHF [H]**" libellées en CHF, avec un montant minimum initial de souscription de CHF 100, qui ne supportent pas les commissions de performance,
 - les actions de la classe dite "**CIw EUR**" libellées en EUR, avec un montant minimum initial de souscription de EUR 250'000 et qui sont réservées à des contreparties éligibles et investisseurs professionnels au sens de la directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 Mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE et qui ne supportent pas les commissions de performance,
 - les actions de la classe dite "**CIw EUR [H]**" libellées en EUR, avec un montant minimum initial de souscription de EUR 250'000 et qui sont réservées à des contreparties éligibles et investisseurs professionnels au sens de la directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 Mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE, qui ne supportent pas les commissions de performance et qui sont couvertes contre le risque de change vis-à-vis de la devise de référence du compartiment. Les caractéristiques des classes d'actions couvertes contre le risque de change restent inchangées, à l'exception du fait que les coûts liés à la couverture devront être supportés par ces classes. La valeur nette d'inventaire de toutes les classes d'actions du compartiment peut être affectée par cette opération de couverture,
 - les actions de la classe dite "**CRw EUR**" libellées en EUR, avec un montant minimum initial de souscription de EUR 100 et qui ne supportent pas les commissions de performance,
 - les actions de la classe dite "**CRw EUR [H]**" libellées en EUR, avec un montant minimum initial de souscription de EUR 100, qui ne supportent pas les commissions de performance et qui sont couvertes contre le risque de change vis-à-vis de la devise de référence du compartiment. Les caractéristiques des classes d'actions couvertes contre le risque de change restent inchangées, à l'exception du fait que les coûts liés à la couverture devront être supportés par ces classes. La valeur nette d'inventaire de toutes les classes d'actions du compartiment peut être affectée par cette opération de couverture,
 - les actions de la classe dite "**CR EUR [H]**" libellées en EUR, avec un montant minimum initial de souscription de EUR 100, qui supportent les commissions de performance et qui sont couvertes contre le risque de change vis-à-vis de la devise de référence du compartiment. Les caractéristiques des classes d'actions couvertes contre le risque de change restent inchangées, à l'exception du fait que les coûts liés à la couverture devront être supportés par ces classes. La valeur nette d'inventaire de toutes les classes d'actions du compartiment peut être affectée par cette opération de couverture,
 - les actions de la classe dite "**CN EUR [H]**" libellées en EUR, avec un montant minimum initial de souscription de EUR 100, qui supportent les commissions de performance et qui sont couvertes contre le risque de change vis-à-vis de la devise de référence du compartiment. Les caractéristiques des classes d'actions couvertes contre le risque de change restent inchangées, à l'exception du fait que les coûts liés à la couverture devront être supportés par ces classes. La valeur nette d'inventaire de toutes les classes d'actions du compartiment peut être affectée par cette opération de couverture. Ces classes d'actions sont uniquement disponibles sur décision discrétionnaire du Gestionnaire en investissements et ne donneront droit à aucune commission de distribution ou rabais. Elles sont réservées, sous réserve de l'acceptation de chaque souscription par le
-

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Informations générales de la SICAV

Conseil d'Administration de la SICAV, aux (i) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2, (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur, (iii) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2, (iv) OPC gérés par les sociétés de gestion du Groupe ODDO BHF et (v) ODDO BHF SCA fournissant le service de conseil en investissement sur la base d'un accord d'honoraires écrit conclu avec l'investisseur.

- les actions de la classe dite "**CNw EUR [H]**" libellées en EUR, avec un montant minimum initial de souscription de EUR 100, qui ne supportent pas les commissions de performance et qui sont couvertes contre le risque de change vis-à-vis de la devise de référence du compartiment. Les caractéristiques des classes d'actions couvertes contre le risque de change restent inchangées, à l'exception du fait que les coûts liés à la couverture devront être supportés par ces classes. La valeur nette d'inventaire de toutes les classes d'actions du compartiment peut être affectée par cette opération de couverture. Ces classes d'actions sont uniquement disponibles sur décision discrétionnaire du Gestionnaire en investissements et ne donneront droit à aucune commission de distribution ou rabais. Elles sont réservées, sous réserve de l'acceptation de chaque souscription par le conseil d'administration de la SICAV, aux (i) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2, (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur, (iii) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2, (iv) OPC gérés par les sociétés de gestion du Groupe ODDO BHF et (v) ODDO BHF SCA fournissant le service de conseil en investissement sur la base d'un accord d'honoraires écrit conclu avec l'investisseur.

- les actions de la classe dite "**S46060 USD**" libellées en USD, avec un montant minimum initial de souscription de USD 4'000'000. Cette classe d'actions se différencie par rapport aux autres classes d'actions notamment par un seuil d'actifs nets maximum et elles ne supportent pas les commissions de performance,

- les actions de la classe dite "**S46060 CHF**" libellées en CHF, avec un montant minimum initial de souscription de CHF 4'000'000. Cette classe d'actions se différencie par rapport aux autres classes d'actions notamment par un seuil d'actifs nets maximum et elles ne supportent pas les commissions de performance,

les actions de la classe dite "**S46060 EUR**" libellées en EUR, avec un montant minimum initial de souscription de EUR 4'000'000. Cette classe d'actions se différencie par rapport aux autres classes d'actions notamment par un seuil d'actifs nets maximum et elles ne supportent pas les commissions de performance.

Les classes [H] du compartiment ODDO BHF Future of Food sont gérées de manière à les couvrir contre les risques de change liés aux devises EUR et CHF. A cet égard, la technique de couverture sera réalisée par la Société de Gestion et sera basée sur une reconduction périodique de contrats à terme.

Pour chaque classe d'action, la valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque jour ouvrable entier à Luxembourg (un "Jour d'Evaluation") et déterminée sur base des cours connus ce Jour d'Evaluation, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées et par référence à la valeur des actifs détenus pour le compte du compartiment. Cette valeur nette d'inventaire par action sera calculée le jour ouvrable suivant à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 12 des Statuts.

La SICAV publie un rapport annuel audité clos le dernier jour de l'année financière, ainsi qu'un rapport semestriel non-audité clos le dernier jour du sixième mois de cette même année.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Rapport du Gestionnaire

EUROPE SELECTION (du 1^{er} janvier 2023 au 4 juillet 2023)

EUROPE SELECTION a progressé de 19,2% du 1^{er} janvier 2023 au 4 juillet 2023 contre une hausse de 11,1% pour son indice de comparaison le MSCI Europe.

Après une année 2022 difficile, l'indice MSCI Europe a rebondi au 1^{er} semestre 2023. Le portefeuille, qui avait sous-performé en 2022, surperforme depuis le début de l'année. L'inflation et les taux d'intérêt continuent de figurer au centre de l'attention, et l'atténuation des pressions inflationnistes s'est traduite par des prévisions plus optimistes concernant l'évolution des taux d'intérêt. Cette tendance est venue soutenir les marchés actions mondiaux mais également le portefeuille, compte tenu de la nature à long terme, et donc plus sensible aux taux d'intérêt, des bénéfices des entreprises qui le composent. Les perspectives économiques se sont également améliorées, même si elles partaient d'un niveau peu élevé, puisque la Commission européenne s'attend désormais à ce que le PIB de l'Union européenne progresse de 1% cette année. La consommation des ménages a bien résisté malgré la baisse du pouvoir d'achat. Pour autant, l'horizon n'est pas totalement dégagé. La chute de Silicon Valley Bank et la disparition de Crédit Suisse ont rappelé la fragilité du système bancaire. Bien que l'inflation globale diminue (grâce à la baisse des prix des matières premières et de l'énergie), l'inflation sous-jacente demeure résolument élevée.

Au premier trimestre 2023, les entreprises du portefeuille ont enregistré une croissance organique à deux chiffres de leur chiffre d'affaires, supérieure au marché et favorisée par des hausses de prix. ASML a publié un chiffre d'affaires solide au premier trimestre et a confirmé ses prévisions de croissance de plus de 25% des ventes pour l'ensemble de l'année, en dépit du ralentissement du secteur des semi-conducteurs. ASML s'est fortement redressée cette année, soutenue par l'enthousiasme suscité par l'intelligence artificielle (IA). Nous estimons avoir de bonnes raisons d'être optimistes puisque l'IA ne peut que renforcer les besoins en puissance de calcul, ce qui nécessitera des puces fabriquées à l'aide des machines d'ASML. LVMH a annoncé un nouveau trimestre de forte croissance organique de son chiffre d'affaires grâce à la dynamique toujours aussi soutenue des marques Louis Vuitton et Dior. L'augmentation des prix, l'amélioration du mix produit et la réouverture de la Chine ont également contribué à cette croissance. Dans le secteur de la santé, Novo Nordisk a commencé l'année en force en enregistrant une croissance de 25% à taux de change constant au T1 et a sensiblement revu à la hausse de 13-19% à 24-30% à taux de change constant ses prévisions de croissance du chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'année. La société a du mal à répondre à la demande en faveur du Wegovy, son traitement phare contre l'obésité. Le potentiel à long terme de ce produit reste important, notamment parce que les effets secondaires de l'obésité sont une priorité coûteuse pour les systèmes de santé.

Parmi les détracteurs à la performance, Sartorius Stedim a revu à la baisse ses prévisions de chiffre d'affaires et de bénéfices pour l'ensemble de l'année. Ceci est dû à un déstockage plus important que prévu opéré par ses clients, alors que l'entreprise avait connu une période de croissance exceptionnellement forte et supérieure à la moyenne pendant la pandémie de Covid-19. Nous restons convaincus des perspectives à long terme de Sartorius Stedim, mais nous nous attendons à une certaine volatilité à court terme jusqu'à ce que la situation se stabilise. Carl Zeiss Meditec, une position initiée au début de l'année, a revu à la baisse ses prévisions de marge pour 2023 en raison de goulets d'étranglement dans ses unités de production. Ici aussi, nous pensons que le problème sera de courte durée.

Au cours de la période, nous avons apporté moins de changements au portefeuille que d'habitude. Nous avons renforcé nos positions sur Carl Zeiss Meditec, Sika et Heineken en profitant de la baisse des cours. Nous avons continué de constituer notre position sur Halma.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Rapport du Gestionnaire

GOLD (du 1^{er} janvier 2023 au 4 juillet 2023)

La classe USD (dollars américains) du compartiment GOLD a progressé de +4,39% et la classe EUR (euro) du compartiment GOLD a augmenté de +2,69% sur la période ; dans le même temps l'indice MSCI World des actions mondiales (dividendes nets réinvestis) a gagné +15,30 % en dollars US et +12,83 % en euro.

L'année 2023 a été une année particulièrement remarquable pour l'or et les minières aurifères avec un pic historique à 2.078 USD/onçe le 27 décembre.

Le prix de l'or a augmenté de 12,3 % sur l'ensemble de l'année pour atteindre 2.062 USD/onçe, soit la clôture annuelle la plus élevée jamais enregistrée. On peut retenir trois facteurs majeurs à cette performance :

La demande des banques centrales, notamment de la part des institutions émergentes, a été un contributeur significatif à cette performance.

Les rendements obligataires n'ont que légèrement pesé sur l'Or et terminent l'année à des niveaux proches de ceux de janvier.

La géopolitique : extension du conflit Ukraine-Russie, Guerre Israël-Hamas et une fin d'année marquée par des tensions en mer Rouge.

Au niveau du portefeuille, les principales contributions positives sur l'année ont été Aya Gold & Silver Inc, Compañía de Minas Buenaventura, Kinross Gold et Dundee Precious Metals. Parmi les sociétés qui ont contribué négativement, on trouve Franco Nevada, SSR Mining, Endeavour Silver ainsi que West African Resources.

Finaltis Gold (Landolt Investment (Lux) – Gold) a particulièrement bien commencé l'année : +10,0 % en janvier. L'onçe d'or a progressé de 4,8% sur le mois, un mouvement que les actions des minières aurifères ont amplifié, le Philadelphia Stock Exchange Gold and Silver Index, a progressé de 1,9% sur la période. Le dernier rapport du World Gold Council sur les tendances de la demande d'or en 2023 indique une hausse de +18% en glissement annuel, avec 4.741 tonnes, stimulée par un quatrième trimestre record, avec d'importants achats des banques centrales et la persistance d'un fort investissement des particuliers. La production minière a augmenté pour atteindre 3.612 tonnes.

En février, l'or a affiché une baisse importante de -5,2% avant de retrouver ses niveaux de début d'année (1.830 USD l'onçe). Les données économiques solides des États-Unis ont suscité des commentaires des responsables de la Réserve fédérale américaine alimentant les spéculations d'une hausse supplémentaire des taux d'intérêt. Les déclarations de la FED indiquent qu'un affaiblissement du marché du travail validerait l'effectivité des mesures de contrôle de l'inflation

En mars 2023, Finaltis Gold (Landolt Investment (Lux) – Gold) affiche une hausse remarquable de 15,9% tandis que le métal jaune progresse de +7,2%. La chute de la Silicon Valley Bank, les 9 et 10 mars derniers, a donné un nouvel élan au secteur : la faillite bancaire plus importante aux États-Unis depuis 2008 rappelle aux investisseurs les qualités diversifiantes de cet univers d'investissement. Actif stratégique pour les banques centrales, valeur refuge pour les particuliers, cet épisode nous rappelle que l'Or n'est pas un métal comme les autres : négociable partout dans le monde, il a les qualités d'une monnaie. Le principal défaut de l'Or physique est connu : il s'agit d'un actif non productif.

Sur le premier trimestre de l'année, l'or progresse de 8,2% en dollar et de 3,6% en euros. La hausse importante de l'inflation, des taux américains et du dollar américain constitue un contexte très favorable à la hausse de l'or, comme observé dans le passé : entre 2005 et 2011, le métal précieux a vu sa valeur multipliée par 4, passant de 500 à 2.000 USD l'onçe, entre 2018 et 2020, sa valeur est passé de 1.100 à 2.000 USD l'onçe. L'or est également soutenu par un contexte de fusions et acquisitions qui animent un secteur dont l'offre est particulièrement peu extensible.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Rapport du Gestionnaire

La demande d'or a diminué de 13 % au premier trimestre par rapport au trimestre précédent, malgré la reprise du marché de gré à gré : avec une demande totale d'or de 1.174 tonnes sur le trimestre, l'augmentation est limitée à 1 % par rapport au T1 2022. Les banques centrales ont ajouté 228 tonnes à leurs réserves, un niveau record pour un premier trimestre. Les achats importants des investisseurs souverains soulignent, une fois de plus, le rôle stratégique de l'or dans les réserves internationales, en période de tensions géopolitiques. Les achats des ETF adossés à l'or, intervenus après les faillites bancaires américaines en mars, ont partiellement compensé les sorties en janvier et février et réduit le total des sorties trimestrielles à 29 tonnes.

Les investissements en lingots et pièces (302 tonnes) ont augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente: 302 tonnes, dont 32 tonnes au Etats-Unis, le record trimestriel depuis 2010, en lien direct avec les craintes de récession et les turbulences Financières. Cette hausse a compensé la faiblesse en Europe, et notamment en Allemagne où la demande a chuté de 73%, en lien avec la hausse des taux d'intérêt réels et du prix de l'or en euros, certains investisseurs réalisant leurs plus-values. Le T1 2023 illustre de nouveau le rôle de refuge de l'or, avec la matérialisation de tensions géopolitiques et de tensions financières dans un environnement économique difficile.

Au mois de juin, l'or s'est replié de -1,8%, tandis que Finaltis Gold recule de -3,1%. Les perspectives de hausses des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine exercent une importante pression baissière en réduisant l'attrait du métal précieux en tant que valeur refuge pour certains investisseurs. L'or n'a même pas bénéficié des inquiétudes géopolitiques alimentées par le court épisode insurrectionnel des miliciens de Wagner en Russie... L'once d'or est à 1.929 USD; elle affiche un repli de -6,39% depuis le sommet atteint au début du mois de mai. L'environnement global reste incertain pour l'or car les banques centrales telles que la Réserve fédérale et la Banque centrale européenne, ont maintenu leur volonté de relever, dans les prochaines semaines, les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation persistante.

ODDO BHF Future of Food

Le fonds a affiché une performance 2023 en-déca de son indice de référence le MSCI ACWI, terminant en légère baisse en USD, sa devise de référence.

Le tout début de l'année s'est avéré très solide avec un rebond du marché marqué par une forte rotation en faveur des perdants de 2022 et au détriment des gagnants. Aucune nouvelle sectorielle ou spécifique n'a expliqué ce mouvement brutal mais il est davantage porté par les flux. Les données macroéconomiques ont soutenu le rebond du marché avec un potentiel atterrissage en douceur en vue. En termes de répartition géographique, la Chine a continué d'être le pays le plus performant dans le sillage de sa réouverture. En Europe, les investisseurs étaient rassurés par la correction des prix de l'énergie et les données macroéconomiques positives. Dans ce contexte, nous avons décidé d'augmenter le nombre de positions du fonds afin d'être plus diversifié et avons rééquilibré notre approche "barbell" vers plus de noms décotés et cycliques. Nous avons initié de nouvelles positions en Europe et pris des bénéfices sur certains de nos meilleurs performeurs de 2022, principalement aux Etats-Unis.

Après un bon début d'année, favorisé par un discours positif sur la baisse de l'inflation et un pivot potentiel de la FED avant la fin de l'année, des données économiques résilientes en février, associées à une inflation plus ferme, ont entraîné une hausse des rendements obligataires et un recul des marchés des actions. La réévaluation par les investisseurs de leurs attentes concernant les taux d'intérêt finaux a éclipsé les nouvelles positives d'une récession repoussée.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Rapport du Gestionnaire

A partir de février, la Chine a subi une correction dans son rallye post-réouverture, qui durera le reste de l'année 2023. Nous avons effectué peu changements au cours de ce mois mais avons continué à augmenter le poids de notre compartiment européen au détriment des Etats-Unis.

Mars a été marqué par une augmentation de l'incertitude sur les marchés à la suite de la vague de panique qui a frappé plusieurs banques aux États-Unis et en Europe. Les banques centrales sont intervenues rapidement pour rétablir la confiance, assurant les investisseurs qu'il n'y avait pas de faiblesse structurelle dans le système bancaire. Dans ce contexte d'incertitude, le style croissance et notamment les poids lourds de la technologie ont retrouvé leur leadership soutenu par la baisse des taux d'intérêts. Nous avons effectué peu changements au cours du mois. Nous avons réduit notre exposition à la poche Small Cap à la vue du contexte difficile.

Les performances au printemps ont été soutenues par une bonne saison des résultats et la stabilité du marché obligataire. Cette saison a confirmé que le leadership a été exceptionnellement étroit, sept grandes capitalisations technologiques représentant la quasi-totalité de la performance des indices américains depuis le début de l'année. L'espace de l'IA générative continue d'attirer les faveurs des investisseurs, même si nous ne sommes pas encore sûrs qu'il soit en train de vivre son "moment iPhone". Les excellents résultats de Nvidia ont entraîné la plus forte hausse de capitalisation boursière de l'histoire. La société américaine de semi-conducteurs a vu le cours de son action augmenter de 25 % en une seule journée, ce qui a entraîné une augmentation de la capitalisation boursière de 248 milliards de dollars en mai. Le fabricant de puces a brièvement rejoint le club des valorisations de 1 000 milliards de dollars. À titre de comparaison, les 10 plus grandes entreprises alimentaires du monde ont une capitalisation boursière combinée d'environ 700 milliards de dollars. Concernant notre thématique, après une phase d'inflation prononcée, les prix de denrées alimentaires se détendent dans un contexte de normalisation des chaînes d'approvisionnement ce qui rend les hausses de prix plus difficiles à justifier auprès des distributeurs. En parallèle, les consommateurs sont de plus en plus réticents à accepter ses hausses de prix à mesure que leur épargne accumulée pendant le Covid se réduit. Nous serons donc particulièrement attentifs à la dynamique de révision des prix et son impact sur les volumes au sein des produits alimentaires.

Le début de l'été a vu les marchés poursuivre leur marche en avant. Comme anticipé, les banques centrales aux USA et en Europe ont relevé leurs taux de 25 bp tout en signalant que les prochaines décisions seront data-dépendantes. Au niveau macroéconomique, la multiplication de signaux positifs aux Etats-Unis, tels qu'un PIB supérieur aux attentes à 2,4% ou encore la bonne tenue de la consommation, repoussent l'arrivée d'une éventuelle récession.

Nous avons réduit notre exposition au segment des produits alimentaires dans un contexte de baisse de l'inflation et de normalisation des chaînes d'approvisionnement. A partir du mois de juin, nous n'étions plus exposés au marché chinois à la vue des incertitudes sur la situation macro-économique et géopolitique du pays.

A partir du mois d'août, les marchés boursiers ont commencé leur repli, qui durera jusqu'à fin octobre. Cette contraction du marché s'est d'abord expliquée par un regain de tension dans le secteur immobilier chinois, un affaiblissement des données macroéconomiques et l'augmentation des taux d'intérêt souverains. Une autre source d'inquiétude est venue de l'abaissement de la note de crédit du gouvernement américain de AAA à AA+ par Fitch, citant des trajectoires d'endettement et de déficit insoutenables et des dysfonctionnements politiques accrus.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Rapport du Gestionnaire

Sur le plan géographique, notre poche japonaise s'est extrêmement bien comportée et notre absence des actions chinoises ont contribué positivement. Nous avons également fortement réduit notre exposition au secteur de l'agriculture, car le sentiment des agriculteurs se détériore ainsi qu'au secteur de la distribution alimentaire car la désinflation des prix des denrées alimentaires ne semblait pas s'atténuer.

L'accent n'est donc plus mis sur le niveau des taux maximums, mais sur la durée pendant laquelle les banques centrales maintiendront les taux à des niveaux restrictifs, le scénario central étant désormais "plus élevé pendant plus longtemps" dans un contexte de chômage élevé et d'inflation toujours persistante. La viabilité budgétaire est un autre sujet de préoccupation, en particulier aux États-Unis, compte tenu de l'énorme volume d'émissions qui sera nécessaire pour soutenir un déficit budgétaire important.

A partir de début novembre, les marchés d'actions ont fortement rebondi et plus particulièrement les actifs à long terme ainsi que les actions "croissance". La résilience du consommateur américain a constitué une bonne surprise et l'inflation a continué de baisser aux États-Unis et dans la zone euro. Les hausses de prix sont moins généralisées, mais restent significatives, notamment pour les loyers et l'alimentation. La profondeur du marché a fortement augmenté, ce qui signifie que d'autres secteurs et entreprises ont participé au rallye de fin d'année. Grâce à cet élargissement, notre stratégie Future of Food a été en mesure de participer à la hausse sur les indices boursiers mondiaux en fin d'année.

Nous avons accueilli avec enthousiasme l'élargissement des participants au rallye de fin d'année. Nous espérons que l'extrême polarisation du marché, avec quelques thèmes (IA, GLP-1) tirant la performance, observée pendant la majeure partie de 2023, ne se reproduira pas en 2024. En termes d'environnement macroéconomique, nous ne pouvons exclure d'éventuelles rotations au cours de l'année. Les perspectives sont plus incertaines avec une inflation et des taux plus élevés, couplés à une croissance plus faible ainsi qu'à un marché du travail plus tendu.

Dans ce contexte, nous continuons à privilégier les entreprises de grande qualité dont les moteurs de performance ne sont pas corrélés aux données macroéconomiques, comme l'innovation ou les restructurations. Nous sommes convaincus que la révolution alimentaire n'en est qu'à ses débuts et que les mégatendances mondiales qui la sous-tendent sont encore pleinement en place, telles que les changements démographiques, la transition vers des systèmes alimentaires plus écologiques et un environnement réglementaire favorable.

Luxembourg le 16 janvier 2024

Les chiffres présentés dans ce rapport sont des informations historiques et ne sont pas des indications de performance future.



KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Aux Actionnaires de
LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV
12, Rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV et de chacun de ses compartiments (« le Fonds »), comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2023 ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration du Fonds considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds , de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leur exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 12 avril 2024

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Engin Irçag
Associé

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Etat combiné du patrimoine au 31 décembre 2023

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	22.813.723,30
Avoirs en banque		496.968,05
Dividendes à recevoir sur actions		34.159,68
Montants à recevoir sur souscriptions		2.058,23
Gains non réalisés sur changes à terme	10	18.129,00
Montants à recevoir du broker sur futures	11	3.960,53
Dépôts de garantie sur futures	11	33.458,56
Total Actif		23.402.457,35
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	113.397,73
Découverts en banque		1,68
Montants à payer sur rachats		9.972,20
Total Exigible		123.371,61
Actif net à la fin de l'exercice		23.279.085,74

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	637.491,49
Intérêts créditeurs		3.976,88
Récupérations de taxes		166.299,60
Total Revenus		807.767,97
Charges		
Commission de gestion	5	557.812,98
Commission de couverture	7	1.151,44
Commission de banque dépositaire	6	24.994,82
Taxe d'abonnement	9	30.494,11
Frais d'administration	6	173.500,68
Frais et commissions divers	7	184.597,94
Frais de transactions	4	84.274,95
Intérêts débiteurs		675,23
Redevance aux autorités étrangères		17.363,59
Total Charges		1.074.865,74
Revenus / (Pertes) Net(te)s		-267.097,77
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-47.833,73
- sur devises		-14.437,39
- sur changes à terme		36.016,92
- sur futures		-11.247,91
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisée		-304.599,86
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	2.735.597,70
- sur devises		2.086,48
- sur changes à terme		-3.922,81
- sur futures		-41.902,41
Résultat net des opérations		2.387.259,10
- Souscriptions		5.846.671,68
- Rachats		-62.054.807,98
Variations de l'actif net		-53.820.877,20
Actif net au début de l'exercice		79.178.790,89
Différence de change de l'actif net du 31.12.22 au 31.12.23	1j	-2.078.827,95
Actif net à la fin de l'exercice		23.279.085,74

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Etat du patrimoine au 31 décembre 2023

ODDO BHF Future of Food		
	NOTES	VALEUR (EN USD)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	25.201.179,44
Avoirs en banque		548.975,76
Dividendes à recevoir sur actions		37.734,49
Montants à recevoir sur souscriptions		2.273,62
Gains non réalisés sur changes à terme	10	20.026,20
Montants à recevoir du broker sur futures	11	4.375,00
Dépôts de garantie sur futures	11	36.960,00
Total Actif		25.851.524,51
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	125.264,80
Découverts en banque		1,86
Montants à payer sur rachats		11.015,79
Total Exigible		136.282,45
Actif net à la fin de l'exercice		25.715.242,06
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- Clw CHF		86.417,002
- CNw EUR [H]		10.340,042
- CRw CHF		17.370,279
- CRw EUR		9.857,456
- S46060 CHF		52.523,000
- S46060 EUR		71.016,715
- S46060 USD		17.953,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- Clw CHF		75,52
- CNw EUR [H]		81,29
- CRw CHF		72,26
- CRw EUR		93,78
- S46060 CHF		83,98
- S46060 EUR		96,64
- S46060 USD		94,55

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 janvier 2023 au 4 juillet 2023

EUROPE SELECTION		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	133.137,21
Intérêts créditeurs		3.161,50
Récupérations de taxes		396,59
Total Revenus		136.695,30
Charges		
Commission de gestion	5	153.381,85
Commission de couverture	7	0,00
Commission de banque dépositaire	6	5.203,18
Taxe d'abonnement	9	7.864,39
Frais d'administration	6	29.802,06
Frais et commissions divers	7	21.271,12
Frais de transactions	4	29.787,32
Intérêts débiteurs		0,00
Redevance aux autorités étrangères		2.800,76
Total Charges		250.110,68
Revenus / (Pertes) Net(te)s		-113.415,38
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	1.646.019,43
- sur devises		-7.844,40
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		1.524.759,65
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	1.745.384,50
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		3.270.144,15
- Souscriptions		201.851,02
- Rachats		-21.250.323,92
Variations de l'actif net		-17.778.328,75
Actif net au début de la période		17.778.328,75
Actif net à la fin de la période		0,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 janvier 2023 au 4 juillet 2023

GOLD		
	NOTES	VALEUR (EN USD)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	136.030,79
Intérêts créditeurs		724,91
Récupérations de taxes		0,00
Total Revenus		136.755,70
Charges		
Commission de gestion	5	122.038,44
Commission de couverture	7	0,00
Commission de banque dépositaire	6	5.679,41
Taxe d'abonnement	9	5.340,22
Frais d'administration	6	37.985,71
Frais et commissions divers	7	20.531,63
Frais de transactions	4	19.023,78
Intérêts débiteurs		544,38
Redevance aux autorités étrangères		3.244,86
Total Charges		214.388,43
Revenus / (Pertes) Net(te)s		-77.632,73
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	1.430.599,92
- sur devises		3.988,29
- sur changes à terme		48.345,03
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		1.405.300,51
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	-602.479,72
- sur devises		2.304,83
- sur changes à terme		-24.359,53
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		780.766,09
- Souscriptions		3.674.889,17
- Rachats		-18.849.332,95
Variations de l'actif net		-14.393.677,69
Actif net au début de la période		14.393.677,69
Actif net à la fin de la période		0,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

ODDO BHF Future of Food		
	NOTES	VALEUR (EN USD)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	421.104,17
Intérêts créditeurs		175,80
Récupérations de taxes		183.264,76
Total Revenus		604.544,73
Charges		
Commission de gestion	5	324.716,41
Commission de couverture	7	1.271,94
Commission de banque dépositaire	6	16.183,42
Taxe d'abonnement	9	19.657,70
Frais d'administration	6	120.750,97
Frais et commissions divers	7	159.887,34
Frais de transactions	4	41.165,98
Intérêts débiteurs		201,51
Redevance aux autorités étrangères		12.841,97
Total Charges		696.677,24
Revenus / (Pertés) Net(te)s		-92.132,51
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-3.301.714,81
- sur devises		-11.271,30
- sur changes à terme		-8.558,94
- sur futures		-12.425,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-3.426.102,56
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	1.696.318,80
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		20.026,20
- sur futures		-46.287,50
Résultat net des opérations		-1.756.045,06
- Souscriptions		2.560.661,97
- Rachats		-26.225.340,39
Variations de l'actif net		-25.420.723,46
Actif net au début de l'exercice (*)		51.135.965,51
Actif net à la fin de l'exercice		25.715.242,06

(*) Montant recalculé suite au changement de devise du compartiment au 1 janvier 2023

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

ODDO BHF Future of Food					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en USD)	Valeur d'évaluation (en USD)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
ARYZTA A.G.	300.000	CHF	500.645,83	553.216,13	2,15%
SIG GROUP A.G.	35.000	CHF	732.278,33	804.694,22	3,13%
Total FRANC SUISSE			1.232.924,16	1.357.910,35	5,28%
DAVIDE CAMPARI-MILANO N.V.	26.000	EUR	348.697,78	293.383,99	1,14%
DSM-FIRMENICH A.G.	7.000	EUR	901.751,48	711.394,60	2,77%
EDENRED S.A.	11.000	EUR	562.205,35	657.863,26	2,56%
GEA GROUP	26.000	EUR	977.809,33	1.082.490,72	4,21%
GERONIMO MARTINS	20.000	EUR	559.172,32	509.022,72	1,98%
GLANBIA PLC	20.000	EUR	325.553,93	329.406,63	1,28%
KERRY GROUP PLC	9.000	EUR	1.164.926,38	782.025,92	3,04%
KRONES A.G.	4.500	EUR	415.646,17	555.749,42	2,16%
Total EURO			5.255.762,74	4.921.337,26	19,14%
COMPASS GROUP PLC	40.000	GBP	928.000,15	1.094.260,64	4,26%
TATE & LYLE PLC	110.000	GBP	1.259.909,12	924.079,15	3,59%
Total LIVRE STERLING			2.187.909,27	2.018.339,79	7,85%
AJINOMOTO	22.000	JPY	725.936,86	848.914,77	3,30%
NISSIN FOOD PRODUCTS	9.500	JPY	764.856,70	994.811,36	3,87%
Total YEN JAPONAIS			1.490.793,56	1.843.726,13	7,17%
BAKKAFROST P-F	6.500	NOK	424.165,83	340.498,26	1,32%
SALMAR ASA	9.500	NOK	659.553,62	532.449,47	2,07%
Total COURONNE NORVÉGIENNE			1.083.719,45	872.947,73	3,39%
AAK AB	32.500	SEK	632.339,61	724.956,02	2,82%
ALFA LAVAL	14.000	SEK	470.350,08	560.397,16	2,18%
Total COURONNE SUÉDOISE			1.102.689,69	1.285.353,18	5,00%
AGCO CORP.	5.500	USD	717.282,30	667.755,00	2,60%
BLOOMIN BRANDS INC.	13.000	USD	334.555,59	365.950,00	1,42%
COSTCO WHOLESALE CORP.	1.600	USD	828.278,84	1.056.128,00	4,11%
CROWN HLDG INC.	11.100	USD	1.232.487,38	1.022.199,00	3,98%
DARDEN RESTAURANTS	6.150	USD	922.621,55	1.010.445,00	3,93%
DARLING INGREDIENTS INC.	10.000	USD	763.510,60	498.400,00	1,94%
DEERE & CO.	1.500	USD	502.911,21	599.805,00	2,33%
ECOLAB INC.	2.600	USD	436.824,36	515.710,00	2,01%
GRAPHIC PACKAGING HLDG CO.	52.000	USD	1.038.401,89	1.281.800,00	4,98%
KEURIG DR PEPPER SNAPPLE GR	10.000	USD	331.449,82	333.200,00	1,30%
LAMB WESTON HLDG INC. -REG-	8.700	USD	743.336,26	940.383,00	3,66%
MONSTER BEVERAGE CORP.	4.400	USD	242.372,04	253.484,00	0,99%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

ODDO BHF Future of Food					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en USD)	Valeur d'évaluation (en USD)	% de l'actif net
REPUBLIC SERVICES INC.	1.500	USD	245.482,67	247.365,00	0,96%
SENSIENT TECHNOLOGIES CORP.	11.300	USD	1.065.859,18	745.800,00	2,90%
STARBUCKS CORP.	7.000	USD	733.490,48	672.070,00	2,61%
SYSCO CORP.	9.400	USD	785.863,28	687.422,00	2,67%
THE SIMPLY GOOD FOODS CO	17.000	USD	521.462,58	673.200,00	2,62%
VALMONT INDUSTRIES INC.	1.500	USD	375.686,51	350.265,00	1,36%
XYLEM INC.	6.500	USD	748.997,08	743.340,00	2,89%
ZOETIS INC. -A-	1.200	USD	236.620,18	236.844,00	0,92%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			12.807.493,80	12.901.565,00	50,17%
Total Actions Cotées ou Négociées			25.161.292,67	25.201.179,44	98,00%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			25.161.292,67	25.201.179,44	98,00%
Total du Portefeuille-Titres			25.161.292,67	25.201.179,44	98,00%

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

ODDO BHF Future of Food	% DE L'ACTIF NET
ÉTATS-UNIS	50,17 %
SUISSE	8,05 %
ROYAUME-UNI	7,85 %
JAPON	7,17 %
ALLEMAGNE	6,37 %
SUÈDE	5,00 %
IRLANDE	4,32 %
FRANCE	2,56 %
NORVÈGE	2,07 %
PORTUGAL	1,98 %
ILES FÉROÉ	1,32 %
PAYS-BAS	1,14 %
Total du Portefeuille-Titres	98,00 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse géographique qui a orienté la sélection d'actif.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

ODDO BHF Future of Food	% DE L'ACTIF NET
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	21,84 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	15,89 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	14,84 %
LOISIRS & TOURISME	12,22 %
AGRICULTURE & PECHE	7,05 %
DISTRIBUTION	6,09 %
INDUSTRIE D'EMBALLAGE	4,98 %
SOURCES D'ENERGIE	4,83 %
SOCIETES DIVERSIFIEES	2,67 %
DIVERS	2,56 %
PRODUITS CHIMIQUES	2,01 %
BOISSONS & TABACS	1,14 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	0,96 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	0,92 %
Total du Portefeuille-Titres	98,00 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actif.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

ODDO BHF Future of Food	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR DES ETATS-UNIS	50,17 %
EURO	19,14 %
LIVRE STERLING	7,85 %
YEN JAPONAIS	7,17 %
FRANC SUISSE	5,28 %
COURONNE SUÉDOISE	5,00 %
COURONNE NORVÉGIENNE	3,39 %
Total du Portefeuille-Titres	98,00 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse par devise qui a orienté la sélection d'actif.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Changements intervenus dans le nombre d'actions

EUROPE SELECTION

Actions en circulation au début de la période	- EUR	5.010,147
Actions émises au cours de la période	- EUR	49,856
Actions remboursées au cours de la période	- EUR	5.060,003
Actions en circulation à la fin de la période	- EUR	-

GOLD

Actions en circulation au début de la période	- EUR	91.267,947
	- USD	239.622,609
Actions émises au cours de la période	- EUR	6.563,768
	- USD	66.092,777
Actions remboursées au cours de la période	- EUR	97.831,715
	- USD	305.715,386
Actions en circulation à la fin de la période	- EUR	-
	- USD	-

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Changements intervenus dans le nombre d'actions

ODDO BHF Future of Food

Actions en circulation au début de l'exercice	- Clw CHF	96.562,002
	- Clw USD	6.338,000
	- CNw EUR [H]	11.944,880
	- CRw CHF	50.568,129
	- CRw EUR	36.463,172
	- S46060 CHF	63.435,000
	- S46060 EUR	99.796,000
	- S46060 USD	150.312,387
Actions émises au cours de l'exercice	- Clw CHF	2.500,000
	- Clw USD	0,000
	- CNw EUR [H]	1.777,356
	- CRw CHF	1.118,193
	- CRw EUR	1.224,043
	- S46060 CHF	1.131,000
	- S46060 EUR	13.404,715
	- S46060 USD	3.038,708
Actions remboursées au cours de l'exercice	- Clw CHF	12.645,000
	- Clw USD	6.338,000
	- CNw EUR [H]	3.382,194
	- CRw CHF	34.316,043
	- CRw EUR	27.829,759
	- S46060 CHF	12.043,000
	- S46060 EUR	42.184,000
	- S46060 USD	135.398,095
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- Clw CHF	86.417,002
	- Clw USD	-
	- CNw EUR [H]	10.340,042
	- CRw CHF	17.370,279
	- CRw EUR	9.857,456
	- S46060 CHF	52.523,000
	- S46060 EUR	71.016,715
	- S46060 USD	17.953,000

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D' ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L' ACTION	DEVISE
EUROPE SELECTION (EUR)	31.12.2021	29.372.366,13	- EUR	6.462,245	4.545,23	EUR
	31.12.2022	17.778.328,75	- EUR	5.010,147	3.548,46	EUR
	04.07.2023 (*)	17.829.982,17	- EUR	4.215,161	4.229,96	EUR
GOLD (USD)	31.12.2021	20.085.519,97	- EUR	63.989,683	39,65	EUR
			- USD	336.456,032	51,12	USD
	31.12.2022	14.393.677,69	- EUR	91.267,947	34,05	EUR
			- USD	239.622,609	46,23	USD
	04.07.2023 (*)	13.642.966,39	- EUR	87.377,157	34,96	EUR
			- USD	213.702,519	48,26	USD
ODDO BHF Future of Food (USD) (**)	31.12.2021	60.301.304,77 (**)	- CNw EUR F	100,000	101,33	EUR
			- Clw CHF	101.220,002	103,51	CHF
			- Clw USD	6.770,000	101,97	USD
			- CNw EUR [H]	100,000	101,33	EUR
			- CRw CHF	86.007,376	100,66	USD
			- CRw EUR	50.811,703	117,20	EUR
			- S46060 CHF	67.910,000	114,44	CHF
			- S46060 EUR	81.237,000	118,16	EUR
			- S46060 USD	153.464,000	118,99	USD
	31.12.2022	47.312.447,08 (**)	- CNw EUR H	11.944,880	86,50	EUR
			- Clw CHF	96.562,002	85,71	CHF
			- Clw USD	6.338,000	83,15	USD
			- CRw CHF	50.568,129	82,68	CHF
			- CRw EUR	36.463,172	101,02	EUR
			- S46060 CHF	63.435,000	95,04	CHF
			- S46060 EUR	99.796,000	102,97	EUR
			- S46060 USD	150.312,387	97,32	USD
			31.12.2023	25.715.242,06	- CNw EUR [H]	10.340,042
	- Clw CHF	86.417,002			75,52	CHF
	- CRw CHF	17.370,279			72,26	CHF
	- CRw EUR	9.857,456			93,78	EUR
- S46060 CHF	52.523,000	83,98			CHF	
- S46060 EUR	71.016,715	96,64			EUR	
- S46060 USD	17.953,000	94,55	USD			

(*) Date de dernier calcul VNI

(**) NAV en CHF - voir note 12

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SICAV sont établis selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif, sur la base des valeurs nettes d'inventaire non-officielles calculées au 31 décembre 2023 pour les seuls besoins de ces états financiers.

a) Evaluation du portefeuille-titres et des instruments dérivés

Les titres cotés à une bourse de valeur officielle sont évalués sur la base des derniers cours de clôture disponibles au 31 décembre 2023 et, s'il y a plusieurs marchés, au cours du marché principal du titre en question.

Les titres cotés sur d'autres marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public sont évalués sur la base des derniers cours de clôture disponibles au 31 décembre 2023 et, s'il y a plusieurs marchés, au cours du marché principal du titre en question.

Les titres non cotés ou dont le cours n'est pas représentatif sont évalués à leur dernière valeur marchande connue ou, en l'absence de valeur marchande, à la valeur marchande probable de réalisation selon les critères d'évaluation jugés prudents par le Conseil d'Administration.

Les actions ou les parts d'OPC seront évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible au 31 décembre 2023.

La valeur de marché des contrats de change à terme est basée sur le taux de change à terme de la devise sous-jacente le jour de l'évaluation.

La valeur des instruments dérivés (futures et options) qui sont négociés ou cotés à une bourse de valeurs ou un marché organisé est déterminée suivant leur dernier cours de liquidation connu au 31 décembre 2023 sur la bourse de valeurs ou le marché organisé sur lequel sont traités les dits instruments, étant entendu que si l'un des susdits instruments dérivés ne peut être liquidé au jour pris en compte pour déterminer les valeurs applicables, la valeur de cet instrument dérivé ou de ces instruments dérivés sera déterminée de façon prudente et raisonnable par le Conseil d'Administration.

Tous les autres actifs seront évalués sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

b) Plus ou moins-values nettes réalisées sur investissements

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur ventes de titres sont calculées sur base du coût moyen des titres vendus.

Le montant des plus ou moins-values nettes réalisées imputable à la variation des cours de change est enregistré dans le compte de "Plus ou moins-value nette réalisée sur devises" lors de l'opération de vente.

c) Conversion des devises étrangères

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur boursière des titres en portefeuille en autres devises que la devise du compartiment concerné sont convertis en la devise du compartiment au taux de change en vigueur à Luxembourg à la date de la clôture.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

Les revenus et frais en devises autres que la devise du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment aux cours de change en vigueur à la date du paiement.

d) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Pour les titres libellés en devises autres que la devise du compartiment concerné, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

e) Variation des plus ou moins-values nettes non réalisées

La variation des plus ou moins-values nettes non réalisées à la fin de l'exercice figure également dans les résultats des opérations.

f) Variation du portefeuille-titres

Le tableau des variations du portefeuille-titres des compartiments est disponible sans frais au siège de la SICAV.

g) Revenus, dépenses et provisions y relatives

Les intérêts sont comptabilisés chaque jour et les dividendes sont enregistrés à l'"ex-date". Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

Lorsque la SICAV fait face à des frais concernant un compartiment en particulier, ces derniers sont alloués à ce compartiment. Les dépenses non attribuables à un compartiment en particulier sont réparties entre les différents compartiments au prorata de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment.

h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués sur base des derniers taux «forward» de clôture disponibles au 31 décembre 2023.

i) Etats financiers combinés

Les actifs nets des différents compartiments de la SICAV sont exprimés dans leur devise de référence.

Les états financiers combinés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment converti dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers (Note 2).

j) Différence de change

La différence de change au niveau de l'actif net total de la SICAV est due aux variations des cours de change des devises dans lesquelles sont libellés l'actif net des différents compartiments et ce, entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023.

NOTE 2 - TAUX DE CHANGE

1	EUR	=	0,92970	CHF
1	EUR	=	1,10465	USD

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

NOTE 3 - TAXES ET FRAIS À PAYER

Commission de gestion	51.664,28	EUR
Commission de couverture	244,54	EUR
Commission de banque dépositaire	2.598,66	EUR
Taxe d'abonnement	2.910,17	EUR
Frais et commissions divers	55.980,08	EUR
Total	113.397,73	EUR

NOTE 4 - FRAIS DE TRANSACTION

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, un fonds supportera des coûts de transaction liés à l'activité de négociation de son portefeuille. Le tableau ci-dessous présente les coûts de transaction séparément identifiables encourus par chaque compartiment pour l'exercice clos. Ils comprennent les frais de commission, les frais de règlement et les frais de courtage. Tous les coûts de transaction ne sont pas identifiables séparément. Pour les investissements à revenu fixe, les contrats de change à terme et les autres contrats dérivés, les coûts de transaction sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement. Bien qu'ils ne soient pas identifiables séparément, ces coûts de transaction sont pris en compte dans la performance de chaque compartiment. Les coûts liés à l'impact du marché ne sont pas identifiables séparément et ne figurent donc pas non plus dans le tableau ci-dessous :

Compartiments	Devises	Frais de transaction
EUROPE SELECTION	EUR	29.787,32
GOLD	USD	19.023,89
ODDO BHF Future of Food	USD	41.165,98

NOTE 5 - COMMISSIONS DE GESTION ET DE PERFORMANCE

Rémunération de la Société de Gestion

La Société paie à la charge des compartiments, à la Société de Gestion, une rémunération consistant en une commission de gestion au taux annuel de:

- 1,50% pour les compartiments EUROPE SELECTION et GOLD (jusqu'au 4 juillet 2023).

En sus, la SICAV paie à la Société de Gestion une commission annuelle au taux de 0,10% avec un minimum annuel de EUR 15.000.

La commission est payable trimestriellement et est calculée sur les actifs nets moyens du compartiment au cours du trimestre échu.

Rémunération du Gestionnaire en investissements

Jusqu'au 4 juillet 2023, pour le compartiment EUROPE SELECTION, en rémunération de leurs prestations de gestionnaires en investissements, FINALTIS et S.A COMGEST percevaient ensemble de la Société de Gestion, une commission annuelle au taux de 1,50% pour le compartiment.

Jusqu'au 4 juillet 2023, pour le compartiment GOLD, en rémunération de ses prestations, FINALTIS S.A.S. percevait de la Société de Gestion, une commission annuelle de 1,50% pour le compartiment. Cette

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du compartiment au cours du trimestre sous revue.

Pour le compartiment ODDO BHB Future of FOOD, La Société de Gestion paie au Gestionnaire en investissements une rémunération consistant en une commission de gestion au taux annuel de :

- 1,60% pour les classes CRw CHF et CRw EUR du compartiment,
- 0,95% pour la classe CNw EUR [H] du compartiment,
- 0,80% pour la classe Clw CHF du compartiment,
- 0,50% pour les classes S46060 USD, S46060 CHF et S46060 EUR du compartiment.

La commission de gestion est payable trimestriellement et calculée sur les actifs nets du compartiment.

Commission de performance pour le compartiment ODDO BHF Future of Food

En outre, le Gestionnaire en investissements est en droit de percevoir, sur les actifs nets de la Classe d'actions concernée du Compartiment concerné, une commission de performance (la "Commission de performance") calculée en comparant la performance de la Valeur Nette d'Inventaire par action (la "VNI") à celle de l'Indice de référence (tel que défini ci-dessous) sur la même période de temps, ainsi qu'à un High Water Mark ("HWM").

La période de référence de la performance ("Période de Référence de la Performance" ou "PRP") est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et dure 5 ans, et ce, de manière glissante. À la fin de cette période, le mécanisme de compensation de la sous-performance passée (ou de la performance négative) peut être réinitialisé.

La Commission de performance est calculée et comptabilisée pour chaque Classe d'actions au sein d'un Compartiment, chaque Jour d'évaluation, selon la méthodologie décrite ci-dessous.

Le taux de Commission de performance applicable est fixé à 20% pour les classes "CR CHF [H]", "CR EUR [H]", "CR USD", "CR CHF" et "CN EUR [H]" et l'indice de référence utilisé pour calculer la Commission de performance est le MSCI All Countries World Net Return EUR Index, dividendes nets réinvestis (ticker NDUEACWF, l'"Indice de référence").

La méthodologie de calcul des commissions de performance est détaillée dans le prospectus en vigueur du Fonds.

Cependant, les commissions de performance applicables pour les classes d'actions éligibles ne sont pas encore actives au 31 décembre 2023.

NOTE 6 - FRAIS D'ADMINISTRATION ET COMMISSION DE BANQUE DEPOSITAIRE

Commission de banque dépositaire

La rémunération de la banque dépositaire et de l'agent de transfert est basée sur les actifs nets de la SICAV et est payable trimestriellement sur base d'un pourcentage appliqué individuellement sur les actifs nets moyens de chaque compartiment pendant le trimestre sous revue, le calcul s'effectuant sur la base des valorisations périodiques de l'actif net de chaque compartiment :

- 0,040% sur la tranche d'actifs nets moyens comprise entre EUR 0 et EUR 35 millions ;
- 0,030% sur la tranche d'actifs nets moyens comprise entre EUR 35 et EUR 125 millions ;
- 0,020% sur les actifs nets supérieurs à EUR 125 millions.

avec un minimum de EUR 10.000 par compartiment.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

Commission d'agent domiciliataire

Une commission de domiciliation d'un montant forfaitaire de EUR 2.500 par an par compartiment plus EUR 1.000 par an par compartiment par pays étranger où le compartiment est agréé à la commercialisation, payable annuellement.

Commission d'agent administratif, agent de transfert et teneur de registre

Une commission annuelle payable à la fin de chaque trimestre au tarif dégressif par tranches d'actifs nets et calculée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le trimestre concerné, au taux annuel suivant :

- 0,135% sur la tranche d'actifs nets moyens comprise entre EUR 0 et EUR 125 millions ;
 - 0,105% sur les actifs nets moyens supérieurs à EUR 125 millions ;
- avec un minimum de EUR 33.750,- par compartiment.

Pour le compartiment ODDO BHF Future of Food, la Société de Gestion reçoit également, à charge de chaque compartiment de la SICAV, une commission annuelle forfaitaire de EUR 2.000,- par classe d'actions active au sein du compartiment, à compter de la dixième classe d'actions active, répartie sur l'ensemble des classes actives du compartiment concerné, au prorata des actifs de chaque classe d'actions concernée.

NOTE 7 - FRAIS ET COMMISSION DIVERS

Les frais et commissions divers reprennent principalement les frais d'audit, les frais de publications, de traductions, de rémunérations d'administrateurs, de commissions bancaires, d'élaborations de rapports à la CSSF (SAQ), etc...

Commission de couverture

Pour sa classe CNw-EUR [H], le compartiment ODDO BHF Future of Food verse à la Société de gestion une commission de couverture, en rémunération de ses services dans le cadre de son activité de couverture de change. Cette commission s'élève à 0,01% maximum par mois et par classe d'actions, sur la moyenne des actifs nets de chaque classe d'actions au cours du mois concerné. Cette commission est payable trimestriellement.

NOTE 8 - FRAIS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

Jusqu'au 4 juillet 2023, pour les compartiments EUROPE SELECTION et GOLD, les souscriptions sont traitées sur base de la valeur nette d'inventaire majorée d'un droit d'entrée de 2% maximum, et qui pourra être versée en tout ou en partie à des intermédiaires agréés.

Pour le compartiment ODDO BHF Future of Food, les souscriptions sont traitées sur base de la valeur nette d'inventaire.

Pour tous les compartiments, les rachats sont traités sur base de la valeur nette d'inventaire.

NOTE 9 - TAXE D'ABONNEMENT

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise à Luxembourg à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05% payable trimestriellement et calculée sur l'actif net de la SICAV à chaque fin de trimestre.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

La taxe d'abonnement n'est pas due sur les quotités d'actifs investis en OPC déjà soumis à l'application de cette taxe.

Cependant, la SICAV étant enregistrée en Belgique, elle est soumise à une taxe au taux annuel de 0,0925% calculée pour l'année 2023 sur base de la valeur des actions distribuées en Belgique telle qu'établie au 31 décembre 2022.

NOTE 10 - CHANGES À TERME

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme suivants ont été conclus auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. :

ODDO BHF Future of Food :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN USD)	ENGAGEMENT (EN USD)
03/01/2024	USD	1.016,59	EUR	918,00	2,32	1.014,07
15/01/2024	EUR	790.967,00	USD	854.639,84	19.767,78	873.741,70
15/01/2024	EUR	37.908,00	USD	41.651,42	256,10	41.875,07
				Total	20.026,20	916.630,84

NOTE 11 - FUTURES

Les contrats futures sont évalués selon la méthode décrite au point a) de la Note 1) chaque jour ouvrable bancaire. Les gains/(pertes) non-réalisés résultant des contrats futures ouverts à la date de clôture sont enregistrés directement dans les avoirs en banque. Toute variation de l'appel de marge qui ne serait pas encore transférée en avoirs en banque à la date de clôture est reflétée dans le compte "A recevoir du/(payer au) broker sur futures".

Au 31 décembre 2023, les contrats futures suivants sont déposés chez Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.:

ODDO BHF Future of Food

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN USD)	ENGAGEMENT (EN USD)
USD	-14	CME EUR-USD FUTURE M	-46.287,50	1.938.125,00
		Total	-46.287,50	1.938.125,00

Au titre de ces contrats future, le compartiment ODDO BHF Future of Food maintient auprès de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un dépôt de garantie de USD 36.960,00 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie, en espèces, est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

NOTE 12 - EVÈNEMENTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

Depuis le 1er janvier 2023, la devise de Oddo BHF Future of Food est l'USD au lieu du CHF.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de procéder à la fusion des compartiments EUROPE SELECTION et GOLD de la SICAV ("Compartiments Absorbés"), respectivement dans les compartiments Europe Selection" et "Gold" de la SICAV FINALTIS FUNDS ("Compartiments Absorbés") avec effet au 4 juillet 2023, au ratio de un pour un.

Selon les PV du 20 juin 2023 et du 26 juillet 2023, le projet de restructuration de la SICAV, suite à la fusion par absorption, prévoit le changement de la dénomination en ODDO BHF 2 et la désignation d'une nouvelle société de gestion ODDO BH Asset Management Lux.

Perspectives sur le conflit russo-ukrainien :

La guerre lancée en février 2022 par la Russie sur l'Ukraine continue sans perspective de résolution rapide. Les deux nations en conflit sont contraintes de chercher du soutien militaire dans d'autres pays, ce qui constitue un risque géopolitique accru avec la création de blocs entre ceux qui soutiennent l'agresseur ou l'agressé. Un embrasement du conflit ne peut non plus être exclu.

Les investisseurs doivent continuer à tenir compte des conséquences économiques négatives d'un enlisement de cette guerre lorsqu'ils font des choix d'investissement.

Les prix énergétiques ont certes diminué par rapport au début du conflit mais l'économie européenne reste fragile à cause de sa trop grande dépendance au gaz et au pétrole. De nouvelles hausses des prix des matières premières ne peuvent donc être exclues avec le risque de peser de nouveau sur l'inflation et les taux d'intérêt en conséquence.

Les banques centrales ont fortement relevé les taux d'intérêt en 2023 pour combattre le risque inflationniste. Si le resserrement monétaire est pratiquement terminé, les investisseurs doivent continuer à évaluer le risque que les taux ne soient pas réduits aussi rapidement qu'espéré par les marchés si une résurgence de l'inflation survenait. Cette possibilité constituerait clairement un risque pour les marchés financiers dans leur ensemble.

La Russie s'est isolée des économies occidentales. Les effets négatifs des sanctions économiques sur la Russie ne se font pas sentir comme espéré par les économies occidentales. En effet, les exportations de pétrole russes se sont réorientées vers la Chine ou l'Inde qui en profitent pour se fournir en pétrole à prix réduit.

Il est pratiquement impossible que la Russie retrouve la position qui était la sienne dans les indices d'actions ou dans les indices obligataires dans l'année qui vient. Cette guerre laissera des traces pour une longue période mais il reste impossible de prévoir un scénario à court ou moyen terme. L'investisseur averti tiendra compte de l'ensemble de ces incertitudes pour considérer ses investissements.

Le Conseil d'Administration a analysé les effets de la situation sur le Fonds et a conclu que la situation n'avait pas d'incidence sur les états financiers au 31 décembre 2023 et sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités.

NOTE 13 - EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice à signaler qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers au 31 décembre 2023.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

NOTE 14 - OTHER INFORMATION

Le Compartiment LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV - ODDO BHF FUTURE OF FOOD promeut des caractéristiques environnementales, sociales ou éthiques dans sa stratégie mais n'a pas d'objectif de durabilité spécifique et mesurable dans ses investissements. Néanmoins, ce compartiment investit dans des placements durables et, à ce titre, entre dans la catégorie de l'article 8 (1) du règlement SFDR, comme l'exige l'article 50 (2), et dans celle de l'article 9 (1), 9 (2) et 9 (3) du SFDR, comme l'exige l'article 58 du règlement SFDR.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2023

Détermination du risque global

Chaque compartiment de la SICAV devra veiller à ce que son exposition globale sur instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

L'exposition globale est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de la SICAV sera celle des engagements. Cette méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Politique de rémunération de la société de gestion de la SICAV, Degroof Petercam Asset Services S.A.

A) Généralités

Degroof Petercam Asset Services S.A. ("DPAS") applique une politique de rémunération qui a été conçue de façon à ne pas encourager les prises de risque inconsidérées. À cet égard, ladite politique intègre, dans son système de gestion des performances, des critères de risque spécifiquement adaptés aux divisions concernées. DPAS a mis en place toute une série de garde-fous destinés à empêcher le personnel de prendre des risques inconsidérés par rapport au profil d'activité.

La structure de gouvernance de la politique de rémunération ("la Politique") vise à éviter tout conflit d'intérêts en interne. La Politique est établie par le Comité de rémunération et approuvée par le Directoire. La Politique suit un processus rigoureux définissant les principes, l'approbation, la communication, la mise en œuvre, la révision et l'actualisation de la Politique avec l'implication du Directoire, des Ressources Humaines, de l'audit interne et des autres fonctions de contrôle.

Les performances sont évaluées au niveau du Groupe et de DPAS. Les évaluations individuelles du personnel sont fondées sur la fixation d'objectifs financiers et non financiers déterminés en fonction des spécificités et de la portée de la fonction du collaborateur évalué. Par conséquent, les évaluations individuelles portent sur l'accomplissement ou non par le collaborateur des objectifs qui lui ont été assignés et à apprécier sa création de valeur à long terme. De surcroît, les performances permettent également l'évaluation des compétences commerciales et relationnelles et sont liées aux réalisations individuelles du collaborateur. Les critères pris en compte pour établir la rémunération fixe sont : la complexité des tâches, le niveau de responsabilité, les performances ainsi que les conditions du marché local.

B) Méthodologie

DPAS est titulaire d'une double licence, puisqu'elle exerce d'une part en qualité de société de gestion conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, et d'autre part en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA").

Dans le cadre de ces deux lois, les responsabilités incombant à DPAS pour l'exercice de ses deux métiers sont relativement similaires. DPAS estime pouvoir affirmer à bon droit que son personnel est rémunéré de la même façon pour les tâches relevant de l'administration d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") et de fonds d'investissement alternatifs ("FIA").

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2023

Par conséquent, la rémunération, comme précédemment évoqué, est le rapport entre les actifs sous gestion ("ASG") de tous les OPCVM sous la responsabilité de DPAS et le total des ASG additionné des Actifs Sous Administration ("ASA"). Sur la base des ASG et ASA calculés au 31 décembre 2023, ce ratio s'élève à 55,90%.

Au 31 décembre 2023, DPAS, la société de gestion, totalisait 27,915 milliards EUR d'ASG pour les OPCVM.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à l'ensemble des OPCVM gérés, il convient d'appliquer le ratio susmentionné à la rémunération annuelle du personnel concerné.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à cet OPCVM uniquement, il convient d'appliquer à la rémunération annuelle du personnel concerné le ratio découlant du rapport entre les ASG de cet OPCVM et le total des ASG de l'ensemble des OPCVM.

C) Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la Société de Gestion sur la base des ASG de tous les OPCVM :

Catégorie de personnel	Nombre de bénéficiaires (*)	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Senior Management (**)	4	710.190	558.185	152.004
Personnel identifié (***)	2	207.399	177.720	29.679
Autre personnel	129	5.514.500	5.101.123	413.377
	135	6.432.089	5.837.028	595.060

(*) Aucun critère de proportionnalité n'est appliqué

(**) Directoire

(***) Personnel identifié autre que celui reporté dans la catégorie Senior Management

Tous les chiffres se rapportent à l'année civile 2023.

D) Plus-values (carried interest) versées par les OPCVM

Aucun collaborateur de la Société de Gestion ne reçoit de plus-values en provenance d'un quelconque OPCVM.

LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2023

E) Revue de la politique de rémunération

- **Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre :**

La Politique de Rémunération de DPAS a été revue et mise à jour en 2023. La Politique de Rémunération de DPAS a été validée par le Directoire le 20 décembre 2023. Aucune irrégularité n'a été identifiée.

- **Modification importante de la politique de rémunération adoptée :**

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications importantes de la Politique de rémunération.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement EU 2015/2365 (ci-après le "Règlement"), la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

Le portefeuille ne contient pas d'avoirs prêtés à la date du présent rapport.

A la date des états financiers, la SICAV n'est pas concernée par les exigences de publication de ce règlement. Aucune opération correspondante n'a été réalisée au cours de la période de référence des états financiers.

Déclaration obligatoire conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

Les compartiments GOLD et EUROPE SELECTION ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales, sociales ou éthiques, ou une combinaison de ces caractéristiques, n'ont pas d'objectif d'investissement durable et, en tant que tel, se classent dans la catégorie de l'article 6 du règlement européen dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Par conséquent, les investissements sous-jacents à ces compartiments ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Le compartiment ODDO BHF Future of Food favorise les caractéristiques environnementales, sociales ou éthiques dans sa stratégie mais n'a pas d'objectif de durabilité spécifique et mesurable dans ses investissements. Néanmoins, ce compartiment investit dans des investissements durables et, en tant que tel, se classe dans la catégorie de l'article 8 du règlement.

Les informations périodiques suivantes n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part du réviseur d'entreprises.

Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 8, paragraph 1, 2 and 2a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Product name:
ODDO BHF FUTURE OF FOOD

Legal entity identifier:
549300IWHDKD146UKW70

Environmental and/or social characteristics

Sustainable investment means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not include a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.

Did this financial product have a sustainable investment objective?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Yes	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> No
<input type="checkbox"/> It made sustainable investments with an environmental objective : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy 	<input type="checkbox"/> It promoted Environmental/Social (E/S) characteristics and while it did not have as its objective a sustainable investment, it had a proportion of ___% of sustainable investments <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> with a social objective
<input type="checkbox"/> It made sustainable investments with a social objective : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> It promoted E/S characteristics, but did not make any sustainable investments



To what extent were the environmental and/or social characteristics promoted by this financial product met?

Sustainability indicators measure how the environmental or social characteristics promoted by the financial product are attained.

The Fund met its environmental and social characteristics during the period covered by this report based on the following actions:

- › The application of ODDO BHF Asset Management exclusion policy (coal, UNGC, unconventional oil and gas, controversial weapons, tobacco, biodiversity destruction and fossil fuel production in the Arctic), and the Fund's specific exclusions.
- › The exclusion of companies with a MSCI ESG Rating below BB in the investment universe

The indicators have not been subject to an assurance provided by an auditor or a review by a third party.

● **How did the sustainability indicators perform?**

Benchmark: The fund follows the MSCI All Countries World Net Return EUR Index as its benchmark indices.

The benchmark is not intended to be aligned with environmental and social ambitions as promoted by the fund.

29/12/2023 :

- MSCI ESG Rating* - Fund : AAA / Coverage (%) : 100
- MSCI ESG Quality Score - Fund : 7,5 / Coverage (%) : 100
- MSCI E Score - Fund : 5,0 / Coverage (%) : 100
- MSCI S Score - Fund : 5.2 / Coverage (%) : 100
- MSCI G Score - Fund : 6.7 / Coverage (%) : 100
- Weighted carbon intensity (tCO2e/€m turnover) - Fund : 103,8 / Coverage (%) : 100
- Sustainable Investment (%) - Fund : n/a / Coverage (%) : 0
- EU taxonomy aligned investment (%) - Fund : n/a / Coverage (%) : 0

- Fossil exposure (%) - Fund : 0 / Coverage (%) : 0
- Green solutions exposure (%) - Fund : 26,0 / Coverage (%) : 26,5

* CCC is the rating with the highest risk and AAA is the best rating.

** Percentage of revenue generated from the use of fossil fuels, based on the MSCI coverage ratio at portfolio level.

*** Percentage of revenue generated by the use of zero carbon solutions (renewable energy, sustainable transport, etc.), based on the MSCI coverage ratio at portfolio level.

● **...and compared to previous periods?**

31/12/2022 :

- MSCI ESG Rating* - Fund : AAA / Coverage (%) : 100
- MSCI ESG Quality Score - Fund : 10 / Coverage (%) : 100
- MSCI E Score - Fund : 4,8 / Coverage (%) : 100
- MSCI S Score - Fund : 5.3 / Coverage (%) : 100
- MSCI G Score - Fund : 6.4 / Coverage (%) : 100
- Weighted carbon intensity (tCO₂e/€m turnover) - Fund : 136 / Coverage (%) : 100
- Sustainable Investment (%) - Fund : n/a / Coverage (%) : 0
- EU taxonomy aligned investment (%) - Fund : n/a / Coverage (%) : 0
- Fossil exposure (%) - Fund : 0 / Coverage (%) : 0
- Green solutions exposure (%) - Fund : 42,2 / Coverage (%) : 43,2

* CCC is the rating with the highest risk and AAA is the best rating.

** Percentage of revenue generated from the use of fossil fuels, based on the MSCI coverage ratio at portfolio level.

*** Percentage of revenue generated by the use of zero carbon solutions (renewable energy, sustainable transport, etc.), based on the MSCI coverage ratio at portfolio level.

● **What were the objectives of the sustainable investments that the financial product partially made and how did the sustainable investment contribute to such objectives?**

The Fund did not commit to sustainable investments.

● **How did the sustainable investments that the financial product partially made not cause significant harm to any environmental or social sustainable investment objective?**

The Fund did not commit to sustainable investments.

● *How were the indicators for adverse impacts on sustainability factors taken into account?*

During the reference period (01/01/2023-31/12/2023) the management team applied pre-trading rules on three PAI of Annex 1 SFDR:

- exposure to controversial weapons (PAI 14 and 0% tolerance),
- activities that have a negative impact on biodiversity-sensitive areas (PAI 7 and 0% tolerance)
- serious violations of the UN Global Compact principles and the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises (PAI 10 and 0% tolerance).

In addition, the management team has partially integrated other PAI into its ESG analysis for companies where the information is available, but without strict monitoring rules. The ESG analysis included the monitoring of PAI 1, PAI 4, PAI 5, PAI 6, PAI 11, PAI 12, PAI 13, PAI 15 and PAI 9 of

Annex 1 SFDR. If the Fund had sovereign investments, the Manager's ESG model incorporated the two main PAIs into the ESG analysis: greenhouse gas intensity (PAI 15) and countries with investment subject to social violations (PAI 16).

- *Were sustainable investments aligned with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and Human Rights?*

Yes, the investments were aligned with the UN Global compact based on an internal exclusion list relying on external and internal assessments. Nevertheless, the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and human rights have not been directly considered, but indirectly through MSCI ESG ratings methodology. More information on the methodology is available here: <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific EU criteria.

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities.

Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.



How did this financial product consider principal adverse impacts on sustainability factors?

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

The financial product considered principal adverse impacts through exclusions based on pre-trade and post-trade checks, dialogue, engagement and ESG analyses.

This Fund’s consideration of Principal Adverse Impacts is based on negative screening for four PAIs (biodiversity, breaches of the principles of the UN Global Compact and OECD Guidelines for Multinational Enterprises, and exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster bombs, chemical weapons and biological weapons and carbon intensity of the fund) and on ESG ratings, dialogue, engagement and voting for the other PAIs, as described in the PAI policy that is available in the regulatory information section of the ODDO BHF Asset Management website.



What were the top investments of this financial product?

The list includes the investments constituting the **greatest proportion of investments** of the financial product during the reference period which is: 31/12/2023

Largest investments	Sectors	% Assets	Country
Graphis Packaging Holding Co	Materials	5.00%	USA
Compass Group Plc	Consumer Services	4.26%	United Kingdom
Gea Group Ag	Capital Goods	4.21%	Germany
Costco Wholesale Corp	Consumer Staples Distribution Retail	4.17%	USA
Crown Holding Inc	Materials	3.97%	USA
Darden Restaurants Inc	Consumer Services	3.93%	USA
Nissin Foods Holdings Inc	Food, Beverage & Tobacco	3.87%	Japan
Lamb Weston Holdings Inc	Food, Beverage & Tobacco	3.66%	USA
Tate & Lyle Plc	Food, Beverage & Tobacco	3.64%	United Kingdom
Ajinomoto Co Inc	Food, Beverage & Tobacco	3.30%	Japan
Sig Group Ag	Materials	3.13%	Swiss
Kerry Group Plc-A	Food, Beverage & Tobacco	3.04%	Ireland
Sensient Technologies Corp	Materials	2.90%	USA



What was the proportion of sustainability-related investments?

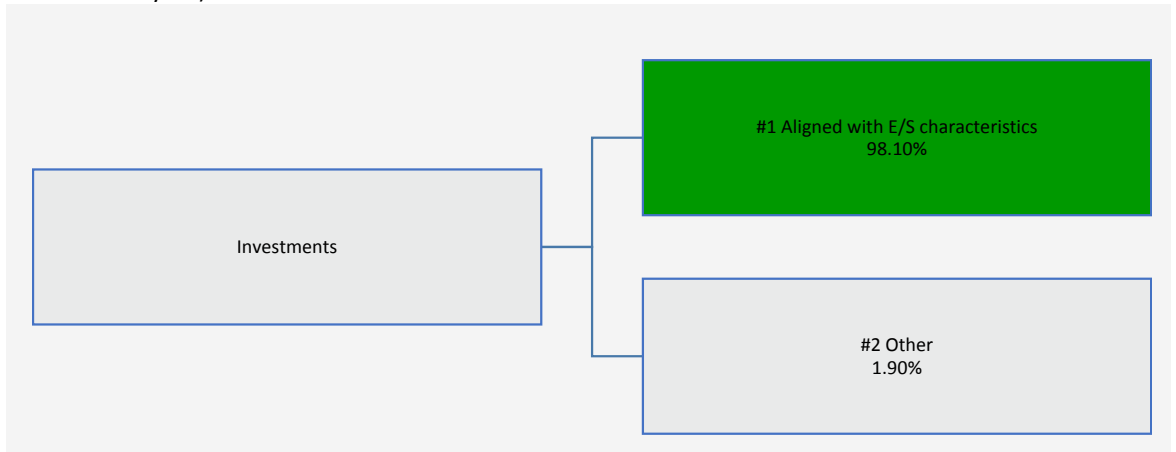
Asset allocation describes the share of investments in specific assets.

● What was the asset allocation?

98.1% of the fund investments were aligned with environmental and social characteristics of which 0% were categorized as sustainable investments and 0% aligned with the EU Taxonomy as this is not part of the investment strategy of the fund, in comparison with the previous financial year, when 96.7% of the fund's investments were aligned with environmental and social characteristics.

#2 Other include 1.9% cash.

Calculation of asset allocation: the denominator is the total net value of the portfolio (at the end of the financial year).



#1 Aligned with E/S characteristics includes the investments of the financial product used to attain the environmental or social characteristics promoted by the financial product.

#2 Other includes the remaining investments of the financial product which are neither aligned with the environmental or social characteristics, nor are qualified as sustainable investments.

● In which economic sectors were the investments made?

Sector	Sub-Sector	% Assets
Food Innovation	Food Innovation	34%
Farming 4.0	Farming 4.0	23%
New Ways of Consuming	New Ways of Consuming	28%
Closing the Food Loop	Closing the Food Loop	15%



To what extent were the sustainable investments with an environmental objective aligned with the EU Taxonomy?

The Fund did not commit to sustainable investments.

● Did the financial product invest in fossil gas and/or nuclear energy related activities complying with the EU Taxonomy¹?

- Yes:
- In fossil gas In nuclear energy
- No

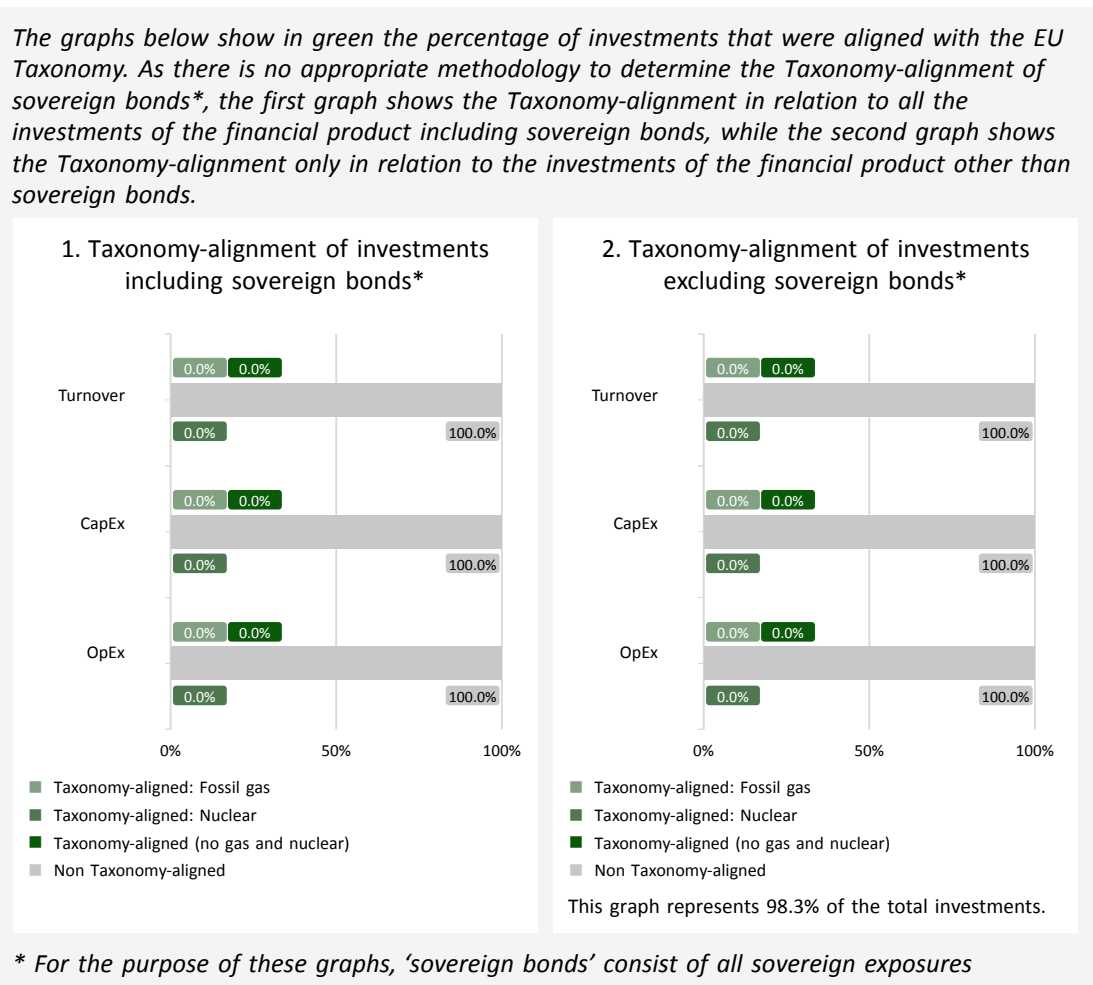
To comply with the EU Taxonomy, the criteria for **fossil gas** include limitations on emissions and switching to fully renewable power or low-carbon fuels by the end of 2035. For **nuclear energy**, the criteria

¹ Fossil gas and/or nuclear related activities will only comply with the EU Taxonomy where they contribute to limiting climate change ("climate change mitigation") and do no significant harm to any EU Taxonomy objective - see explanatory note in the left hand margin. The full criteria for fossil gas and nuclear energy economic activities that comply with the EU Taxonomy are laid down in Commission Delegated Regulation (EU) 2022/1214.

include comprehensive safety and waste management rules.

Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflecting the share of revenue from green activities of investee companies.
- **capital expenditure (CapEx)** showing the green investments made by investee companies, e.g. for a transition to a green economy.
- **operational expenditure (OpEx)** reflecting green operational activities of investee companies.



Enabling activities directly enable other activities to make a substantial contribution to an environmental objective.

Transitional activities are activities for which low-carbon alternatives are not yet available and among others have greenhouse gas emission levels corresponding to the best performance.

● **What was the share of investments made in transitional and enabling activities?**

The share of investments made in transitional and enabling activities was 0%.

● **How did the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy compare with previous reference periods?**

This investment did not comply with the minimum percentage aligned with EU taxation due to a lack of data and because this assessment, mentioned in the pre-contractual report, only came into force in 2023 for this sub-fund.



What was the share of sustainable investments with an environmental objective not aligned with the EU Taxonomy?

The Fund did not commit to sustainable investments.



What was the share of socially sustainable investments?

There were no socially sustainable investments.



What investments were included under “other”, what was their purpose and were there any minimum environmental or social safeguards?

The Fund aims at investing only investments promoting environmental and social characteristics. For technical or hedging purposes, the Fund may hold cash or cash equivalents and derivatives for currency risk management purposes. Due to the technical and neutral nature of the asset, such instruments are not considered as investments and thus no minimum safeguards have been put in place.



What actions have been taken to meet the environmental and/or social characteristics during the reference period?

The Fund Manager applied its active shareholder strategy in the following ways:

1. Vote at annual general meetings if the Fund meets the requirements of the Fund Manager’s voting policy.
2. Dialogue with companies.
3. Engagement with companies in line with the Fund Manager’s engagement policy.
4. Application of the ODDO BHF Asset Management exclusion policy as well as other Fund-specific exclusions.
5. Consideration of PAIs in accordance with the Fund Manager’s PAI policy.



How did this financial product perform compared to the reference benchmark?

Please refer to the table below for an overview of performance.

● How does the reference benchmark differ from a broad market index?

The fund follows the MSCI All Countries World Net Return EUR Index as its benchmark indices.

This is a broad market index whose composition and method of calculation do not necessarily reflect the ESG characteristics promoted by the Fund.

● How did this financial product perform with regard to the sustainability indicators to determine the alignment of the reference benchmark with the environmental or social characteristics promoted?

The reference benchmarks are not aligned with the environmental or social characteristics promoted by the Fund, so may contain companies excluded by the Fund Manager. Also, these reference benchmarks are not drawn up on the basis of environmental or social factors.



are sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.

Reference benchmarks are indexes to measure whether the financial product attains the environmental or social characteristics that they promote.

● **How did this financial product perform compared with the reference benchmark?**

Not applicable.

● **How did this financial product perform compared with the broad market index?**

To assess overall performance, please refer to the table below.

29/12/2023 :

- MSCI ESG Rating

Fund : AA vs Benchmark A / Coverage (%) : 100 vs Benchmark : 98,6

- MSCI ESG Quality Score

Fund : 7,5 vs Benchmark : 6,8 / Coverage (%) : 100 vs Benchmark : 98,6

- MSCI E Score

Fund : 5,0 vs Benchmark : 6,6 / Coverage (%) : 100 vs Benchmark : 98,6

- MSCI S Score

Fund : 5.2 vs Benchmark : 5,1 / Coverage (%) : 100 vs Benchmark : 98,6

- MSCI G Score

Fund : 6.7 vs Benchmark : 5,6 / Coverage (%) : 100 vs Benchmark : 98,6

- Weighted carbon intensity (tCO2e/€m turnover)

Fund : 103,8 vs Benchmark : 147,5 / Coverage (%) : 100 vs Benchmark : 100

- Fossil exposure (%)

Fund : 0 vs Benchmark : 7,0 / Coverage (%) : 0 vs Benchmark : 7,0

- Green solutions exposure (%)

Fund : 26,0 vs Benchmark : 39,5 / Coverage (%) : 26,5 vs Benchmark : 39,5